



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingt-unième session

Genève, 19-22 février 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs

Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs en 2018

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte des résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2018.

Le Comité est invité à **examiner** le document ECE/TRANS/2019/22 et à se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour.



Introduction

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs (documents ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/274, par. 130), le Bureau du Comité s'est réuni les 23 février, 16 avril, 5 juin et 29 et 30 novembre 2018.
2. Conformément au plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions annuelles du Comité :
 - a) Élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question ;
 - b) Indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires ;
 - c) Choisir les thèmes de discussion de la session ;
 - d) Contrôler et évaluer les travaux menés depuis la session précédente ;
 - e) Suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations compétentes ;
 - f) Formuler des propositions de hiérarchisation des activités du programme de travail, en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options (document E/ECE/1347, chap. III, sect. A, par. 2 b)).
3. On trouvera en annexes les résultats des réunions du Bureau, conformément à son mandat, pour examen par le Comité.

Annexe I

Résultats de la première réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2018-2019 (23 février 2018)

I. Participation

1. La réunion était présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergei Dubina (Biélarus), M^{me} Carmen Giron (Espagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), M^{me} Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M^{me} Elena Dumitru (Roumanie)¹, M. Atageldi Haljanov (Turkménistan), M. Roman Symonenko (Ukraine) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M^{me} Ingeborg Annette Dettbarn (Allemagne) et M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) n'ont pas été en mesure d'y participer.

II. Questions découlant de la quatre-vingtième session du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau a salué l'excellente organisation de la quatre-vingtième session du Comité, en particulier du débat de haut niveau sur « L'intermodalité : La clef des transports et de la mobilité durables », qui avait attiré des ministres et vice-ministres d'Afrique, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient, ainsi que des responsables d'acteurs de premier plan du secteur des transports. Dans l'ensemble, plus de 250 participants de haut niveau venus de 63 pays, dont 27 pays non membres de la CEE, et de nombreux acteurs de premier plan du secteur des transports avaient participé à la réunion. L'importance de la participation et la présence de hauts responsables avaient permis au Comité d'adopter plusieurs décisions importantes le 23 février 2018. Le Bureau s'est félicité de l'élaboration et de la diffusion en temps opportun, avant la session annuelle, des documents officiels et de leurs traductions ainsi que d'un projet de liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE, et a remercié le secrétariat d'avoir organisé une manifestation aussi réussie.

3. Le Bureau a conclu que, en particulier au vu de ses décisions concernant la poursuite de l'élaboration, l'achèvement et finalement l'adoption de la stratégie du Comité jusqu'en 2030 (et au-delà), la quatre-vingtième session annuelle avait grandement contribué à accroître la visibilité du Comité, à établir des liens avec des décideurs du plus haut niveau dans le domaine des transports et à renforcer sa position dans un contexte stratégique instable et en évolution rapide.

4. Le Bureau s'est félicité des résultats de la huitième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, qui s'était tenue sous la forme d'une réunion restreinte réservée aux représentants des gouvernements. Au total, 111 représentants de 52 pays, dont 18 États non membres de la CEE et 23 présidents et vice-présidents de groupes de travail et de comités d'administration y avaient participé.

5. Le Bureau s'est félicité de la participation active des États membres et non membres de la CEE ainsi que d'autres acteurs aux divers points de l'ordre du jour et a souhaité que cette tendance se poursuive à l'avenir, en émettant le vœu que l'accent soit mis sur les interventions des gouvernements et sur l'amélioration de la gestion du calendrier afin de dégager le temps nécessaire.

¹ Au nom de M^{me} Maria Magdalena Grigore, empêchée.

6. Le Bureau a décidé que sa réunion extraordinaire se tiendrait dans la deuxième quinzaine d'avril, afin de laisser au secrétariat suffisamment de temps pour affiner le document de travail sur la base des délibérations du Comité ainsi que d'un examen interne, au sein de la Division et avec la direction de la CEE afin de dégager un consensus. En ce qui concernait le calendrier, le Bureau a noté que le secrétariat aurait besoin d'environ un mois pour :

- a) Résumer les débats de la séance restreinte et faire l'analyse nécessaire ;
- b) Débattre avec le personnel de la Division afin d'établir un consensus ;
- c) Consulter la direction de la CEE.

7. En raison du calendrier serré et pour renforcer la transparence du processus, le Directeur a proposé que les étapes a) et b) soient ouvertes aux membres du Bureau.

8. Le Bureau a décidé que le document de travail initial du Comité constituerait une bonne base de discussion mais nécessiterait d'être restructuré par le secrétariat. Il a remercié le Directeur d'avoir invité ses membres à se joindre aux délibérations internes et d'avoir fait preuve d'ouverture. En effet, il ne s'agissait pas de deux processus distincts et cela faciliterait la participation de tous. Diverses idées sur les modalités et le calendrier de la collaboration avec les groupes de travail ont été examinées, à propos desquelles une décision serait prise à la session d'avril.

9. Il a été convenu que le Bureau se concentrerait sur la stratégie lors de sa réunion extraordinaire, en avril 2018, et qu'il examinerait à sa réunion de juin les thèmes traditionnels pour préparer la session de l'année suivante. Les thèmes potentiels du débat d'orientation n'ont pas été examinés au cours de la réunion du Bureau.

10. Le Bureau a souhaité la bienvenue à ses membres nouvellement élus et a félicité son nouveau Président, M. Kristof Schockaert (Belgique) pour son élection. Le Bureau a souhaité la bienvenue à M. Yuwei Li, nouveau Directeur de la Division des transports durables, qui a officiellement pris ses fonctions le 5 février 2018. Le Bureau s'est déclaré prêt à contribuer activement au succès de ses travaux. Le Bureau a pris note avec regret de la nouvelle du départ à la retraite de l'un de ses membres les plus anciens, M^{me} Isabelle Paillet (France), et lui a exprimé sa gratitude pour son importante contribution et son soutien constant aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires au fil des ans.

III. Date de la réunion suivante

11. Le Bureau a décidé de tenir une réunion extraordinaire le mardi 16 avril 2018 à partir de 10 heures dans la salle VIII².

² Note *ex post* du secrétariat.

Annexe II

Résultats de la deuxième réunion (extraordinaire) du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2018-2019 (16 avril 2018)

I. Participation et adoption de l'ordre du jour

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M. Dominik Schmalen (Allemagne)¹, M. Sergei Dubina (Biélarus), M^{me} Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M^{me} Maria Magdalena Grigore (Roumanie), M. Atageldi Haljanov (Turkménistan), M. Mykhailo Harmash (Ukraine)² et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M^{me} Carmen Giron (Espagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie) et M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) n'ont pas été en mesure d'y participer.

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document TRANS/BUR.2018/3. Il a également adopté le projet de rapport de sa réunion de février (document TRANS/BUR.2018/2).

Document(s) : TRANS/BUR.2018/2, TRANS/BUR.2018/3.

II. Débat sur la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu'en 2030

3. Le Bureau a examiné les documents informels au titre du point 6 de l'ordre du jour et est convenu de transmettre au secrétariat ses observations sur les documents informels n^{os} 1 à 6 dans un délai d'une semaine.

4. Le Bureau a examiné de manière plus approfondie les documents informels n^{os} 5 et 6.

5. Le Bureau s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration de la stratégie et a demandé au secrétariat de réviser le document informel n^o 5 pour examen plus approfondi et si possible mise au point définitive à la réunion de juin du Bureau, conformément aux débats de la réunion du Bureau et compte tenu des éléments suivants :

- Mettre en évidence dans le document le fait que la première des priorités pour le Comité est l'exercice de ses fonctions de réglementation ;
- Élaborer un document décrivant diverses options pour l'adhésion mondiale ;
 - a) Dans la partie I :
- Examiner les possibilités de commencer par un point sur les adhésions aux instruments juridiques ;
- Donner, grâce à l'examen des initiatives, une vue d'ensemble équilibrée des initiatives prises dans la CEE et dans d'autres régions ;
- Accorder une importance plus grande aux changements climatiques (atténuation et adaptation) et aux répercussions sur l'environnement ;
- Adopter la Vision telle que dans le document existant ; limiter les mandats à la résolution ministérielle ;

¹ Au nom de M^{me} Ingeborg Annette Dettbarn, empêchée.

² Au nom de M. Roman Symonenko, empêché.

- Une fois le document révisé distribué, les membres du Bureau sont encouragés à faire part de leurs commentaires par écrit avant la réunion du Bureau de juin pour faciliter et accélérer les discussions sur la stratégie du Comité ;
- b) Dans la partie II :
- Définir de façon plus précise le « centre d'initiatives ». Le mot « initiatives » pourrait être remplacé par « dialogues politiques » ou « forum » ;
 - Énumérer les quatre centres dans l'ordre suivant : le premier doit être le centre des conventions, puis le centre des nouvelles technologies et de l'innovation, puis le centre des « initiatives » et enfin le centre de la connectivité. Cet ordre doit être conservé tout au long du document.
6. Concernant la liste des priorités : ajouter une colonne sur le budget indicatif (budget ordinaire ou fonds extrabudgétaires ? modes de gestion ; partenariats, etc.) ; reformuler l'intitulé de la troisième colonne de manière qu'elle prenne également en compte les « actions » prioritaires ; ajouter un encadré sur les services de secrétariat des instruments juridiques au titre du centre des conventions. Énumérer des activités concrètes dans le domaine des transports et de la mobilité écologiques.
7. Avant la référence à « institution spécialisée de l'ONU », ajouter le texte « continue de fonctionner en tant qu' ».
8. Ajouter un encadré séparé (entre crochets) sur la sécurité routière, étant donné le rôle accru du Comité (Envoyé spécial, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière) pour montrer le rôle futur du Comité dans la décennie et la période postdécennie d'action.
9. Préciser la section sur la mobilisation des ressources, notamment en reformulant le « fonds commun » et en précisant quelles tâches relèvent du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires.
10. Relier la mobilisation des ressources au tableau des priorités.
11. Ajouter à la liste des institutions spécialisées l'OMS et l'OIT.
12. Ajouter une liste d'abréviations en annexe.
13. En ce qui concerne le document informel n° 6, dans lequel figurent la procédure de décision proposée et le calendrier indicatif de l'élaboration de la nouvelle stratégie, le Bureau a demandé que la période des consultations informelles avec le Comité exécutif soit réduite à deux mois.
- Document(s) :** Documents informels n°s 1, 2, 3, 4, 5 (Projet de stratégie du Comité jusqu'en 2030) et 6 (calendrier indicatif et processus décisionnel de la Stratégie).

III. Questions diverses et date de la réunion suivante

14. Le Bureau s'est félicité des informations fournies par le Directeur de la Division des transports durables sur :
- L'adoption, le 12 avril 2018, de la résolution 72/271 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité routière ;
 - Le lancement du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière ;
 - UN Transport ;
 - L'initiative Mobilité durable pour tous (SuM4All) ;
 - Les visites récentes de pays non membres de la CEE en vue d'une éventuelle adhésion à des instruments juridiques de l'ONU.
15. Le Bureau a confirmé que sa réunion suivante aurait lieu le mardi 5 juin 2018 à partir de 10 heures dans la salle XXVII.

Annexe III

Résultats de la troisième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (5 juin 2018)

I. Participation et adoption de l'ordre du jour

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M^{me} Ingeborg Annette Dettbarn (Allemagne), M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M^{me} Carmen Giron (Espagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), M^{me} Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Roman Symonenko (Ukraine) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Sergei Dubina (Biélorus), M^{me} Maria Magdalena Grigore (Roumanie) et M. Atageldi Haljanov (Turkménistan) n'ont pas été en mesure d'y participer.

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document TRANS/BUR.2018/5.

Document(s) : TRANS/BUR.2018/5.

II. Adoption du rapport de la précédente réunion du Bureau

3. Le Bureau a adopté le rapport de la réunion du 16 avril 2018 tel qu'il figure dans le document TRANS/BUR.2018/4.

Document(s) : TRANS/BUR.2018/4.

III. Réunion du Président du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

4. Le Président du Comité a donné des informations détaillées sur sa participation à la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif, le 18 mai 2018. Le Bureau s'est félicité des informations fournies par son président sur l'exposé qu'il avait présenté à la réunion du Comité exécutif et sur les résultats et décisions de cette réunion à effet d'approuver le budget biennal du Comité et de proroger les mandats de trois de ses groupes d'experts.

Document(s) : Rapport du Président du Comité au Comité exécutif et diaporama PowerPoint.

IV. Débat sur la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu'en 2030

5. Le Bureau a examiné le projet de stratégie du Comité jusqu'en 2030 (document informel n° 1) qui avait été révisé par le secrétariat sur la base des conclusions de la réunion extraordinaire du Bureau tenue au mois d'avril 2018.

6. Le Bureau a :

a) Examiné en détail le contenu de la stratégie du Comité et a demandé au secrétariat de distribuer aux membres du Bureau le document sur la stratégie (document informel n° 1) tel que modifié au cours du débat. Les membres du Bureau devaient envoyer leurs observations dans un délai d'une semaine, après quoi le secrétariat mettrait la dernière main à la version récapitulative et la distribuerait pour consultation, conformément au calendrier et à la procédure de décision figurant dans le document informel n° 3 ;

b) Débattu de l'utilisation des termes « mondial » et « international » pour savoir lequel était le terme à employer dans la stratégie du Comité, après « régional », afin de décrire au mieux la vision et la mission du Comité. Il a été provisoirement recommandé de faire circuler la stratégie du Comité avec les deux termes entre crochets ;

c) Souligné qu'il importait de consulter les groupes de travail sur la stratégie. À cet égard, le Bureau a demandé que l'examen de la stratégie du Comité soit inscrit à l'ordre du jour des réunions des groupes de travail jusqu'à la fin de l'année et que le projet de document de stratégie soit distribué en conséquence pour faciliter les consultations.

7. Le Bureau a également examiné le document informel n° 2 sur les options concernant la composition mondiale du Comité qui ont été élaborées par le secrétariat à la demande du Bureau (document TRANS/BUR.2018/4, par. 5). Dans ledit document informel n° 2 figurait également en annexe une proposition de mandat révisé du Comité.

8. Le Bureau a examiné le document énonçant les options relatives à la composition mondiale du Comité et le projet de mandat et a décidé qu'il était utile pour l'examen de la stratégie globale du Comité et qu'il devait donc être élaboré plus avant afin que le Bureau puisse décider de la ou des options, qui seraient transmises au Comité pour examen et décision. En particulier, devaient être développés plus avant les domaines suivants :

a) Préciser l'objectif – à savoir, que le Comité soit comparable à l'OMI et à l'OACI – et, dans cette perspective, ouvrir non seulement les conventions au niveau mondial, mais aussi le Comité lui-même ;

b) Réduire les options. Des variantes des options 2, 3 et 4 ont reçu l'appui de certains membres du Bureau. Ces options devaient être accompagnées d'une analyse des avantages et des inconvénients ;

c) Examiner l'expérience d'autres parties de la CEE (par exemple la Division de l'environnement) et d'autres commissions régionales, le cas échéant ;

d) Poursuivre l'élaboration des aspects régionaux et mondiaux des travaux.

9. Le Bureau a en outre décidé que les parties I à V du document devaient être révisées en fonction des réactions du Bureau, afin d'être réexaminées par le Bureau à sa session de novembre 2018.

10. Le Bureau a demandé au secrétariat de laisser entre crochets la clause b) du projet de mandat et de la joindre en annexe au projet de stratégie. Les membres du Bureau ont été priés de faire parvenir leurs observations au secrétariat dans un délai d'une semaine.

11. Enfin, le Bureau a examiné le document informel n° 3, dans lequel figure la procédure de décision révisée et le calendrier indicatif révisé de l'élaboration de la nouvelle stratégie. Il a décidé d'appuyer la procédure de décision, le processus de consultation et le calendrier figurant dans le document et a demandé au secrétariat d'y donner suite.

Document(s) : Documents informels n°s 1, 2 et 3.

V. Préparatifs de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs

12. Le Bureau a débattu des préparatifs de la quatre-vingt-unième session du Comité sur la base du projet d'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (document informel n° 4), et les thèmes possibles du débat de haut niveau proposés par le secrétariat (document informel n° 5).

13. En ce qui concernait le débat restreint, le Bureau a décidé de modifier l'intitulé de la section II en « Neuvième Réunion réservée aux représentants des gouvernements avec la participation des présidents des organes subsidiaires du Comité ». Les annotations à l'ordre du jour indiqueraient clairement que le sujet de discussion porterait sur la stratégie et que ce seraient les gouvernements qui décideraient. L'adoption de la stratégie pourrait être associée à une résolution du Comité, ce qui conférerait plus de gravité et de poids politique à ce résultat important.

14. Le Bureau a décidé que la section V (« Partenariats et activités d'autres organisations intéressant le Comité ») du projet d'ordre du jour provisoire du Comité serait placée plus haut dans l'ordre du jour, de préférence dans la partie horizontale et thématique (sect. III.4).

15. S'agissant du débat d'orientation (document informel n° 5), le Bureau a opté pour l'option b) « Automatisation des transports », notant toutefois qu'il porterait aussi sur les questions liées aux objectifs de développement durable et sur la sécurité routière ainsi que sur les questions relatives au transport intermodal et multimodal, et qu'il ne serait donc pas exclusivement consacré aux transports et véhicules routiers. Le Bureau a décidé que ce débat durerait une demi-journée et serait suivi de la séance restreinte.

Document(s) : Documents informels n°s 4 et 5.

VI. Sujets de nature stratégique

A. Comité interrégional de coordination pour les transports entre l'Europe et l'Asie

16. Le Bureau a examiné le document informel n° 6 relatif au Comité interrégional de coordination pour les transports entre l'Europe et l'Asie, soumis par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) conformément aux décisions prises par le Comité à sa quatre-vingtième session annuelle (document ECE/TRANS/274, par. 43 et 115). Le Bureau a pris note de la note du secrétariat et s'est déclaré préoccupé par la possibilité de renforcer le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, notant qu'il préférerait attendre les résultats et les conclusions de la conférence sur les liaisons de transport Europe-Asie qui aurait lieu en septembre 2018. Le Bureau a pris note de la décision du Comité figurant au paragraphe 42 du document ECE/TRANS/274 sur la poursuite de la mise en œuvre du projet de liaisons de transport Europe-Asie. Sur cette base, le Bureau a décidé que davantage de temps et d'informations lui seraient nécessaires pour parvenir à une décision sur sa position concernant la proposition de la CESAP à propos du Comité interrégional de coordination.

Document(s) : Document informel n° 6.

B. Point sur la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies

17. Compte tenu des récentes propositions du Secrétaire général tendant à réformer la gestion de l'Organisation qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Comité, à sa quatre-vingtième session, a demandé au secrétariat de suivre de près les modifications à venir du cadre programmatique, afin d'assurer une adaptation rapide et cohérente des méthodes de travail actuelles et de réduire ainsi les risques de perturbation des travaux du Comité et de ses groupes de travail (document ECE/TRANS/274, par. 125). Le secrétariat a informé le Bureau des plus récentes informations concernant le plan-programme triennal et le budget annuel qui étaient en cours d'élaboration.

18. Le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat sur la réforme de la gestion de l'ONU et en particulier des incidences sur l'élaboration du programme de travail annuel, dans lequel figurent les résultats attendus du Comité dans le nouveau cadre axé sur les résultats.

19. Le Bureau a également pris note de la mise en place de secteurs multiproblématiques, à savoir les secteurs d'activité à coordination horizontale au sein de la CEE, dans le cadre de l'harmonisation des travaux de la CEE avec les objectifs de développement durable.

VII. Questions diverses

A. Transfert du site Web du Bureau

20. Le Bureau a noté que, dans le cadre du transfert général du site Web de la CEE prévu pour le second semestre de 2018, le site Web restreint du Bureau serait transféré sur la plateforme Confluence et que le secrétariat fournirait en temps voulu aux membres du Bureau les principaux paramètres du nouveau site, notamment les informations d'identification et les codes d'accès.

B. Date de la réunion suivante

21. Le Bureau a décidé que sa réunion suivante se tiendrait les mercredi 29 et jeudi 30 novembre 2018.

Annexe IV

Résultats de la quatrième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (29 et 30 novembre 2018)

I. Participation et adoption de l'ordre du jour

1. La réunion a été présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M^{me} Yasmin Sadeghi¹ (Allemagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), M^{me} Marie-Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M^{me} Maria Magdalena Grigore (Roumanie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergei Dubina (Biélarus), M^{me} Carmen Giron (Espagne), M. Atageldi Haljanov (Turkménistan) et M. Roman Symonenko (Ukraine) n'ont pas été en mesure d'y participer.

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document TRANS/BUR.2018/7.

Document(s) : TRANS/BUR.2018/7.

II. Adoption du rapport de la précédente réunion du Bureau

3. Le Bureau a adopté le rapport de sa réunion de juin tel qu'il figure dans le document TRANS/BUR.2018/6.

Document(s) : TRANS/BUR.2018/6.

III. Stratégie 2030 du Comité des transports intérieurs (Neuvième Réunion réservée aux délégués gouvernementaux, avec la participation des présidents des organes subsidiaires du Comité)

4. Conformément aux décisions prises par le Bureau à sa réunion de juin et à la suite d'une série de consultations avec les gouvernements et les présidents et les groupes de travail, les membres du Bureau ont eu l'occasion d'examiner la deuxième mouture du projet de stratégie du Comité jusqu'en 2030 (document informel n° 1) et les observations reçues (document informel n° 2). Le Bureau a débattu en détail des observations reçues des gouvernements, qui figurent dans le texte principal de la deuxième mouture du projet de stratégie, et de celles reçues des groupes de travail, qui figurent à l'annexe X du même document.

5. Le Bureau est parvenu à un consensus entre ses membres sur leurs positions respectives, telles qu'elles apparaissent dans la troisième mouture du projet de stratégie du Comité, et a demandé au secrétariat de peaufiner le document et de le distribuer avant le lundi 3 décembre 2018 au soir aux membres du Bureau, qui devaient envoyer leurs observations avant le mercredi 5 décembre 2018 au soir.

6. Le Bureau a pris note des délais fixés pour que la stratégie soit soumise en temps voulu au Comité sous une cote officielle pour examen et décision.

¹ En remplacement de M^{me} Ingeborg Annette Dettbarn.

7. Le Bureau a décidé de convoquer une réunion avec les États membres de la CEE intéressés, qui serait présidée par le Président du Comité – en indiquant clairement dans l’invitation que l’objet de la réunion serait principalement d’informer sur les résultats des consultations ayant conduit à l’élaboration de la stratégie révisée – et qui se tiendrait à Genève le 17 décembre de 10 heures à 13 heures ou, si possible, de 15 heures à 18 heures. Il a demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires et d’adresser aux missions permanentes auprès de la CEE des invitations à cet effet ainsi que la troisième mouture du projet de stratégie du Comité. Le secrétariat fournirait des informations sur l’horaire retenu pour la réunion, comme proposé ci-dessus, avant le 5 décembre 2018.

8. Le Bureau a décidé que, conformément aux pratiques des années précédentes, la version définitive du projet de stratégie du Comité serait distribuée aux représentants enregistrés participant à la session restreinte du Comité, afin de faciliter les débats.

9. Le Bureau a en outre décidé de recommander au Comité que la stratégie du Comité (document ECE/TRANS/2019/R.1) soit annexée au rapport du Comité une fois adoptée, et soit ainsi rendue publique.

10. Conformément aux décisions prises à sa réunion de juin, le Bureau s’est penché sur le document informel n° 3 relatif à un document plus détaillé qui proposerait des options pour la proposition d’élargissement au monde entier de l’adhésion au Comité et la proposition de mandat révisé. Le Bureau a examiné le document informel n° 3 sur les options en matière de participation mondiale et les considérations s’y rapportant, et a décidé de recommander au Comité, pour son projet de mandat révisé, l’option de participation hybride établie sur la base des instruments juridiques auxquels des États non membres de la CEE sont parties contractantes (option 3.2).

11. Le Bureau a décidé d’intégrer cette option dans le projet de mandat révisé du Comité, telle qu’elle figure à l’annexe IX du document ECE/TRANS/2019/R.1.

12. S’agissant de la procédure de décision concernant l’adoption de la stratégie du Comité et du mandat révisé, le Bureau est convenu de procéder comme suit :

- Le Comité déciderait de l’adoption de sa stratégie ;
- Le Comité déciderait de l’adoption de son mandat révisé et le soumettrait ensuite à la CEE pour approbation à sa soixante-huitième session, prévue en avril 2019. Le rapport de la Commission au Conseil économique et social comporterait des informations sur l’adoption du nouveau mandat du Comité.

Document(s) : Documents informels n°s 1, 2 et 3.

IV. Examen de l’ordre du jour de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs

13. Le Bureau a examiné et approuvé l’ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs et a examiné le projet d’ordre du jour annoté (projets de documents ECE/TRANS/287 et Add.1). Le Bureau a demandé au secrétariat d’organiser la quatre-vingt-unième session du Comité et les manifestations connexes en conséquence.

Document(s) : Projets de documents ECE/TRANS/287 et Add.1.

A. Débat de haut niveau et projet de résolution ou de déclaration

14. Le Bureau a examiné la préparation du débat de haut niveau de la quatre-vingt-unième session du Comité, sur la base du projet de document de réflexion établi par le secrétariat (document informel n° 4). Le Bureau a noté que la quatre-vingt-unième session annuelle du Comité, prévue en 2019, devait marquer un tournant dans son histoire avec l’adoption prévue de sa stratégie jusqu’en 2030. Conformément aux conclusions de la réunion de juin du Bureau, pour marquer l’événement et en complément de la participation de haut niveau attendue de gouvernements de pays membres et non-membres de la CEE ainsi que

d'acteurs importants du secteur des transports, le Bureau a examiné un projet de résolution ou de déclaration qui pourrait être adopté ou signé à la fin du débat de politique générale de la session annuelle (document informel n° 5).

15. Le Bureau a appuyé le contenu suivant : l'organisation proposée du débat de politique générale de haut niveau et des manifestations parallèles connexes. Concernant la deuxième manifestation parallèle (« Numérisation et documents électroniques »), le Bureau a appuyé avec force l'idée d'élargir cette session de manière à y inclure également des sujets liés à la lettre de voiture électronique et non le seul régime eTIR.

16. Le Bureau a noté qu'il était prévu que seuls les ministres ou vice-ministres et les chefs d'organisations, d'institutions ou d'entreprises de premier plan soient inclus dans les tables rondes. Le Bureau a également noté que, comme les années précédentes, les autres participants auraient la possibilité de s'exprimer au moyen d'interventions programmées.

17. Le Bureau a également noté qu'en raison du niveau élevé de participation attendu, en termes tant de niveau de responsabilité que de nombre, il serait souhaitable de maintenir une certaine souplesse quant à la durée du débat de haut niveau, au-delà de la demi-journée initialement prévue conformément aux décisions prises par le Bureau en juin 2018.

18. Le Bureau a noté que le projet de résolution (document informel n° 5) s'appuyait sur deux thèmes centraux de la résolution ministérielle de 2017, à savoir l'automatisation et la numérisation, et qu'il offrait la perspective d'un large soutien politique pour l'avenir. Il rehaussait également la visibilité du débat de politique générale.

19. Au sujet du processus de consultation sur le projet de résolution, le Bureau a décidé que celui-ci serait distribué début décembre pour des consultations écrites, après une période pendant laquelle les membres du Bureau pourraient soumettre leurs observations au secrétariat au plus tard le vendredi 7 décembre 2018.

20. Enfin, le Bureau a décidé que la résolution devrait être adoptée (non signée) et ouverte à l'adoption par toutes les Parties contractantes participantes.

Document(s) : Documents informels n°s 4 et 5.

B. Documents programmatiques soumis à l'examen du Comité des transports intérieurs : nouveau plan-programme d'un an pour 2020

21. Le Bureau a pris note des deux nouveaux documents programmatiques (cadre et complément) qui constituent la partie II du nouveau plan-programme annuel pour l'année 2020 du sous-programme Transports.

Document(s) : Documents informels n°s 6 et 7.

C. Programme de publications pour 2020

22. Le secrétariat a informé le Bureau du programme de publications pour 2020 (document informel n° 8).

Document(s) : Document informel n° 8.

D. Autres points de l'ordre du jour soumis à l'examen du Bureau

23. Le Bureau a examiné les points restants du projet d'ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-unième session du Comité (projets de documents ECE/TRANS/287 et Add.1).

Document(s) : ECE/TRANS/287 et Add.1.

V. Sujets de nature stratégique

A. Projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) : Après la phase III

24. Le Bureau a pris note des informations fournies sur l'achèvement de la phase III du projet de liaisons de transport Europe-Asie et de la conférence internationale connexe sur le thème « Rendre opérationnels les couloirs de transport Europe-Asie » qui s'était tenue à Genève le 3 septembre 2018. Le Bureau a également été informé des plans visant à achever la publication sur papier à temps pour la quatre-vingt-unième session annuelle du Comité.

B. Comité interrégional de coordination des transports entre l'Europe et l'Asie

25. Le Bureau a poursuivi l'examen du projet de Comité interrégional de coordination des transports entre l'Europe et l'Asie à la lumière d'informations complémentaires (document informel n° 9). Le Bureau a débattu de sa position sur le Comité interrégional en tenant compte des résultats et conclusions de la conférence internationale sur le projet de liaisons de transport Europe-Asie intitulée « Rendre fonctionnels les couloirs de transport euroasiatiques » (Genève, 3 septembre 2018) et des recommandations de la phase finale du projet, ainsi que de l'examen ultérieur effectué par le secrétariat.

26. Le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat, y compris les probables doubles emplois et chevauchements ainsi que les incidences potentielles en termes de ressources. Le Bureau a également pris note de la proposition du secrétariat tendant à élargir la composition du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports comme solution de remplacement au Comité interrégional de coordination.

27. Le Bureau a demandé au secrétariat d'examiner avec le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique la possibilité de recueillir davantage d'informations et d'étudier différentes options, puis de faire rapport au Comité sur ces questions.

Document(s) : Document informel n° 9.

C. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière : faits nouveaux les plus récents

28. Le Bureau a été informé du Plan d'action mondial pour la sécurité routière adopté par le Fonds en novembre 2018, qui illustre l'importance mondiale du Comité et la manière dont sa stratégie peut contribuer à améliorer la sécurité routière dans le monde.

D. Réforme de la gestion de l'ONU : point de la situation et ajustements correspondants du sous-programme « Transports »

29. Comme suite à l'exposé détaillé présenté par le secrétariat à la session de juin 2018 du Bureau sur l'évolution de la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a pris note des faits les plus récents concernant cette réforme.

VI. Questions diverses

A. Autres questions

30. Le Directeur de la Division des transports durables a informé les membres du Bureau de la restructuration de la Division et de la promotion de M. K. Alexopoulos en tant que chef de section.

B. Date des réunions suivantes

31. Le Bureau a noté que sa réunion suivante aurait lieu le lundi 18 février 2019, de 15 heures à 18 heures, dans la salle VII. Il a également noté que sa réunion suivant la quatre-vingt-unième session du Comité se tiendrait le 22 février 2019, de 15 heures à 18 heures, dans la salle XVII.
